



Absence du nom du défunt sur une tombe

Par **bourlo**, le 10/03/2025 à 11:17

Bonjour,

Un ami qui s'est rendu dans un cimetière sur la tombe d'un défunt ayant une certaine notoriété, était étonné de ne pas voir le nom du défunt inscrit sur la sépulture, bien que l'inhumation ait été faite, il y a déjà plus de deux ans.

Il m'a dit qu'il avait écrit à la mairie pour s'en plaindre.

je lui ai dit que la commune n'a rien à voir avec ça.

Qui a raison de nous deux ?

Par **Lag0**, le 10/03/2025 à 12:51

Bonjour,

Vous avez parfaitement raison. Il n'y a aucune obligation de faire figurer le nom sur la pierre tombale. C'est au bon vouloir du concessionnaire.